

Le ministre des Chemins de fer (M. Dunning) a fait des observations, dont "le trait le plus cruel" fut que dans la même phrase, sans reprendre haleine, il a placé dans la même catégorie l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) et le très honorable leader de l'opposition (M. Meighen). Quand il aura siégé quelque temps en cette Chambre, il se rendra compte combien ces deux hommes se ressemblent peu!

Le très hon. M. MEIGHEN: J'espère que mon honorable ami fait un compliment à l'honorable député d'Oxford-Sud, car pour ma part, je ne crois pas le mériter.

M. NEILL: Je suis désolé que la discussion ait pris pour ainsi dire, la tournure politique qu'elle a prise, car j'allais adresser ce que je crois être un compliment mérité au leader de l'opposition. Je reconnais qu'il est allé trop loin en parlant de fonds électoraux, mais quand il en vint à la fin de ses remarques, j'ai pensé que réellement sa critique comportait des suggestions pratiques. J'ai à la main une lettre dont j'étais prêt à donner lecture, pour le confondre, s'il s'était mis selon son habitude, à critiquer inexorablement, une lettre dont il est le signataire et adressée à quelques colons-soldats de mon comté, dans laquelle il formulait une opinion franchement favorable au sujet d'une nouvelle évaluation. C'est en ces termes qu'il terminait ses observations:

Laissez-moi vous assurer que je me propose de faire un effort sérieux pour résoudre ce problème, et je garde l'espoir le plus sincère qu'on finira par trouver une solution. J'y mettrai tous mes efforts, que je sois au pouvoir ou non, car les vétérans ont toujours droit à notre première considération.

C'est mon avis qu'à la fin de son discours il s'est vraiment appliqué à remplir cette promesse: à ce titre je tiens à le féliciter.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. STEWART: Au cours de l'après-midi nous avons assez longuement discuté le projet de résolution. Je pense que nous avons pas mal recueilli l'opinion générale sur la façon de refaire la rédaction du projet de loi, en donnant une attention spéciale aux alinéas 5, 6 et 7, je serais très content de faire voter la résolution, et je vais refaire le texte du projet de loi conformément à l'opinion générale du comité. Si on me permettait de formuler mon opinion personnelle, je dirais que nous devrions ou bien faire régler le rajustement entre le colon et le représentant de la commission, ou, pour abrégier les procédures,

nommer un comité composé du surintendant —il y en a deux dans ma propre province— d'un juge d'un tribunal de district de la région intéressée et d'un représentant des colons, la décision de ce comité devant être sans appel quant à toute évaluation. Mon idée,—et j'avoue que j'y tiens plus après avoir entendu le débat,—est qu'il sera plus facile pour le colon d'assister à ces séances. Les districts judiciaires ne sont pas étendus et les frais seront très peu élevés. J'espère épargner des frais au colon-soldat,—qui, naturellement, exposera lui-même sa cause,—aussi bien qu'au gouvernement. J'ai été vivement impressionné quand le très honorable leader de l'opposition a dit cet après-midi que le colon-soldat se présenterait en personne et qu'il exposerait sa cause et que le surintendant pourrait très bien représenter la commission. L'aperçu que je viens de donner sera, j'imagine, très satisfaisant. Naturellement je serai enchanté de discuter ces questions avec ceux que cela intéresse chez les divers groupes de la Chambre, et de modifier le projet de loi de façon à ce qu'il comporte tel mode d'évaluation, c'est la proposition que je fais, si le comité veut l'agréer.

M. EVANS: Je désire dire un mot au sujet d'un aspect du projet de loi. Il redonnera un peu de cœur et de courage, je n'en doute pas, à bien des gens qui depuis longtemps hésitent entre deux opinions.

Mais il faut envisager aussi le cas du soldat évincé, disons, depuis deux ou trois ans, qui s'est découragé et s'en est allé. On a confisqué sa terre, et une partie a été vendue à de nouveaux colons parmi lesquels figurent plusieurs des colons établis avec l'assistance du gouvernement anglais. Je plaide la cause de ceux qui ont déjà quitté leur terre. Notre obligation envers l'ancien soldat ne cesse point quand nous abrogeons la convention et qu'il n'a plus rien à faire avec la commission. Plusieurs seraient heureux de retourner sur leur terre, je crois, et je puis comprendre que nous n'ayons plus d'obligations envers eux. Quelques-uns ont été évincés, dis-je, leur terre a été vendue, et je crois comprendre que dans le cas de ces terres vendues il s'est accumulé un capital de \$20,000 en plus du prix payé. Nous ne devrions pas retirer comme cela un bénéfice de l'ancien soldat, à mon avis. Je plaide avec ardeur la cause des anciens soldats désireux de retourner sur la terre et je prie le ministre et le Gouvernement de prendre la chose en sérieuse considération.

L'hon. M. STEWART: Je suis tout à fait disposé à tenir compte de tout ce qu'on me signalera touchant cette nouvelle estimation. En même temps, je fais remarquer à mon honorable ami la difficulté d'embrasser